Cinquante quatrième année. - N° 230 A Jeudi 26 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1147

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

885 356 501 RCS Lyon.
STE34.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 27, Avenue Maréchal Foch, 69160 Tassin-la-Demi-Lune.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS RELATIF A UN PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF SAS BJB SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 100 000 EUROS SIEGE SOCIAL : LYON (69001), 4 RUE DE LA REPUBLIQUE 804 389 849 RCS LYON STE34 SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS SIEGE SOCIAL : TASSIN-LA-DEMI-LUNE (69160), 27 AVENUE MARECHAL FOCH 885 356 501 RCS LYON Par acte sous seing privé du 23 novembre 2020 la société SAS BJB et la société STE34, ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions prévu à l'article L. 236-22 du Code de commerce, aux termes duquel la société SAS BJB ferait apport à la société STE34 de sa branche complète et autonome d'activité de revente de vêtements, de chaussures, d'articles chaussants et d'accessoires de mode sise et exploitée à Saint-Egrève (38120), ZAC des Isles, 6 rue de la Trémoulière, comprenant les actifs et passifs de ladite branche sans exception. L'actif apporté s'élèverait à 450 479 € et le passif pris en charge s'élèverait à 448 109 €, soit un apport d'une valeur nette de 2 370 €. En rémunération de cet apport : émission et attribution par la société STE34 à la société SAS BJB de 2 370 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € ; il ne sera émis aucune prime d'émission et aucune prime d'apport. Rapport d'échange : néant. Un exemplaire du projet d'apport partiel d'actif a été déposé au GTC de Lyon pour les sociétés STE34 et SAS BJB le 23 novembre 2020. L'ensemble des opérations actives et passives de la branche complète et autonome d'activité apportée sera pris en charge par la société STE34 et réputé accompli pour son compte à compter de la date de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif. Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce. Pour avis..